

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2012/170**Vie Associative. Aire d'accueil des gens du voyage.
Sollicitations d'aides publiques au titre de l'année 2012.
Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aire d'accueil des gens du voyage « La Jallère », située Avenue de Labarde, est inscrite dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi 2000/614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ainsi qu'à ses décrets d'application.

Cette structure aménagée, d'une capacité de 32 caravanes réparties sur 16 emplacements familiaux a accueilli pour l'année 2011 : 234 personnes, soit 41 familles.
Comme suite à la délibération du Conseil Municipal, en date du 27 septembre 2010, D - 20100528, la société VAGO est le gestionnaire de cette structure.

Pour une meilleure intégration des familles accueillies, sur le quartier et dans la ville, le projet d'accompagnement porte essentiellement sur diverses activités et animations menées en faveur des usagers de cet équipement.

De façon très appuyée, un accompagnement social a été mis en place. Il consiste en un suivi des familles afin de les aider à accomplir les démarches administratives, et notamment la constitution des dossiers pour RSA, CAF...

Pour les familles en difficultés, une action a été engagée pour faciliter leur inscription auprès des Restaurants du Cœur et autres organismes similaires à vocation humanitaire.

La scolarisation est également un axe fort de l'accompagnement mis en place auprès des familles. Sur 39 jeunes présents sur le site, 21 sont scolarisés.

Les 18 autres sont des jeunes âgés de plus de 18 ans.

D'autre part et afin de maintenir l'aire d'accueil en bon état, des dépenses d'un montant de 69 422,40 euros TTC y ont été affectées pour l'entretien et la maintenance des installations. Ces dépenses sont entièrement à la charge de la Ville.

Par contre, les frais exposés par la Ville au titre du gardiennage de l'aire confié à la société Vago pour un montant de 160 264 euros par an, sont susceptibles d'être accompagnés :

- par l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)
La participation sollicitée est de 132,40 euros par place de caravane et par mois.
Sur la base de 32 places, le montant mensuel est de 4 236,80 euros soit 50 841,60 euros pour l'année.
- par le Conseil Général de la Gironde
La participation sollicitée est de 25% du budget de fonctionnement annuel.
L'aide est plafonnée à 1 250,00 euros par place et par an.
Sur la base de 32 places de caravane, le montant annuel est de 40 000 euros.

Financeurs	Montant (en euros)
Etat / DDASS	50 841,60
Conseil Général de la Gironde	40 000,00
Ville de Bordeaux	69 422,40
Coût total TTC	160 264,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces aides financières pour l'exercice 2012,
- signer les conventions et tous documents y afférents,
- encaisser les sommes correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez bien « La Jallère », l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Labarde, ouverte depuis octobre 2007.

Inscrite dans le Schéma Départemental de la Gironde elle répond aux dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Sa capacité est de 32 caravanes réparties en 16 emplacements familiaux.

La Ville de Bordeaux attentive à l'égalité des chances pour tous entend participer à la bonne intégration des gens du voyage.

En 2011, 41 familles ont été accueillies, soit 234 personnes accompagnées, et, nous pouvons nous en réjouir, de plus en plus et de mieux en mieux intégrées à la vie du quartier et actives dans les associations.

Sur les 39 jeunes présents sur l'aire, 21 sont scolarisés dans les écoles du quartier. Nous pouvons nous féliciter de leur bonne assiduité et de quelques belles réussites scolaires.

Pour 2011 l'aire a généré un coût d'entretien de plus de 69.000 euros entièrement à la charge de la Ville. Par contre les frais relevant du gardiennage confié à la société Vago sont susceptibles d'être accompagnés par l'Etat et le Conseil Général

Aussi je vous remercie de bien vouloir autoriser le Maire de Bordeaux à solliciter ces subventions.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Merci.